

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Adrien, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absents excusés : DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, MANEN Cyril, PENNE Stéphane.

Absents : SEGAS Sophie.

Procurations : DONNAINT Cédric à HERIN Christophe, MANEN Cyril à MAUREL Jean-Claude.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2017/002 – Délibération : SDET

Monsieur Le Maire explique que suite à la réception d'un arrêté inter préfectoral en date du 3 octobre 2016 portant sur la modification des statuts du SDET, le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence « éclairage public » au SDET.

Deux options sont possibles, celle retenue est l'intégralité de la compétence éclairage public « Maintenance corrective et préventive + Investissement ».

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée d'Hervé CASAGRANDE vers 18h45.

2017/003 – Délibération : Emprunt assainissement (crédit relais/long terme)

Le Crédit Agricole émet une proposition de financement à taux fixe pour un montant s'élevant à 45 000€ d'une durée de 20 ans et un crédit relais pour un montant de 100 000€ d'une durée de 24 mois, au taux de 1,2%.

Les Elus autorisent Le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2017/001 - Délibération : Demande de subventions pour la construction d'un hangar-atelier et la réhabilitation de bâtiments existants, dans le cadre de la DETR

Dans le cadre de ce projet, il est fait rappel des estimatifs des différentes dépenses à investir, d'un montant global de : 350 000€ HT :

Nouveau bâtiment

- Hangar-Atelier (300 m2) : 236 787,00€ HT

Bâtiments existants (atelier, forum, ...)

- Maçonnerie gros œuvre : 49 431,07€ HT
- Sanitaires-Chauffage : 27 007, 05€ HT
- Menuiserie : 10 016,47€ HT
- Electricité : 20 700,39€ HT
- Assistance de maître d'ouvrage : 6 058,02€ HT

La commune de Rivières possède différents bâtiments communaux à vocation diverses. Certains sont préservés pour un usage exclusif de la commune, à savoir lieu de stockage divers (atelier) et certains bâtiments ayant pour vocation d'accueillir des activités associatives, culturelles ou de loisirs en lien avec la base de loisirs d'Aiguelèze :

- Atelier communal situé au Bourg, accolé à la salle des fêtes
- Salle des fêtes
- Forum
- Bâtiment de l'ancienne piscine
- ...

Notre projet de réhabilitation des bâtiments et de construction est un projet global de restructuration et d'utilisation des différents espaces bâtis. A cet effet, nous envisageons de centraliser une partie de l'activité des agents communaux sur le site d'Aiguelèze ainsi qu'un lieu de stationnement et d'atelier pour être au plus près des lieux d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que des entretiens des espaces verts et de voirie : **Construction d'un hangar-atelier auprès du port d'Aiguelèze.**

Ces choix s'inscrivent pleinement dans le cadre de notre PADD sachant que nous libérons ainsi des espaces dans les bâtiments communaux afin d'accueillir de nouvelles activités liées à la vie associative, culturelle et sportive ainsi qu'aux activités économiques liées au tourisme ou aux activités nautiques : **Réhabilitation des bâtiments communaux (atelier, forum, ...) liés aux différentes activités.**

Monsieur Le Maire présente aux élus le projet et le plan de financement prévisionnel suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Études (assistance de maître d'ouvrage)	6 058.02 €		
Travaux	107 154.98 €		
Hangar-Atelier	236 787.00€		
DETR		140 000.00 €	40.00
Communauté d'Agglomération		52 500.00 €	15.00
Conseil Départemental du Tarn		87 500.00 €	25.00
Commune		70 000.00 €	20.00
Total	350 000.00 €	350 000.00 €	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal : Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux élus :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires

- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2017/004 - Délibération : Construction hangar

Suite à l'exposé de Monsieur Le Maire, vu à la précédente délibération (DETR), les Elus sont amenés à se prononcer sur le lancement de la construction d'un hangar-atelier qui aura pour vocation d'accueillir une zone de stockage pour la commune, un atelier ainsi qu'un espace pour accueillir un projet économique lié aux activités nautiques.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2017/005 – Délibération : Modification PLU

La commune de Rivières a lancé l'enquête publique pour la modification du PLU. Un deuxième projet communal lié au déclassement des voies et parkings nécessitait aussi une enquête publique. Ces deux projets ont été jumelés afin d'optimiser le travail du commissaire enquêteur et de limiter les coûts de la saisie d'une enquête publique. La réflexion et le travail des élus nécessitent de dissocier les deux projets. Il est donc proposé aujourd'hui aux élus d'avancer sur la modification du PLU.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, la compétence « urbanisme » a été transférée statutairement à la Communauté d'Agglomération, les élus de Rivières sont amenés à délibérer sur la saisine du Conseil Communautaire, afin que ce dernier puisse approuver les modifications du PLU. L'objet de la délibération sera de soumettre avis au Conseil d'Agglomération.

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions relatives au projet de modification n°1 du PLU.

Celui-ci a émis un avis favorable au projet, associant une réserve et une recommandation :

Réserve : Organiser une seconde réunion d'information après l'enquête publique et avant l'approbation de la modification du PLU, afin d'expliquer la démarche et les objectifs municipaux en ce qui concerne Aiguelèze.

Recommandation : Prendre en compte les propositions faites dans les observations, dans la mesure où elles peuvent être pertinentes, afin de s'assurer d'une adaptation au plus long terme.

Les élus ont analysé les arguments que l'enquête publique a fait émerger, ayant pris en compte dans leur réflexion ses éléments et certaines préconisations du Commissaire Enquêteur, notifiés dans le rapport d'enquête sous la forme de réserves et de recommandations.

L'ensemble des 6 points modifiés :

- **Permettre l'implantation de nouveaux agriculteurs** afin de pérenniser l'activité et les exploitations agricoles sur la commune conformément à l'axe 2.1 du PADD « Permettre la pérennisation des exploitations agricoles ». Il s'agit d'autoriser, sur les parcelles en question, la construction ou l'extension de bâtiments destinés à l'exploitation agricole et à la création d'un nouveau siège d'exploitation. Les parcelles C192/C934 et C86 sont proposées et seront reclassées en secteur A. Celles-ci se trouvent à proximité d'espace déjà urbanisé et vise, par conséquent, à limiter le mitage sur les terres agricoles de la commune (axe 3.2 du PADD).

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Permettre la reconversion du forum sur le hameau d'Aiguèleze.** Il est proposé d'autoriser l'habitat, les commerces, l'artisanat et les services sur ce secteur, conformément au projet initial de la ZAC et pour permettre une requalification plus aisée de ce site. Pour une meilleure lisibilité, un sous-secteur UEa sera créé pour le secteur du forum.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

- **Compléter et ajuster l'article 6 sur les secteurs U2 et U3.** L'article tel qu'il est rédigé à ce jour pose problème notamment pour les parcelles au carrefour de deux voies. Les ajustements apportés sont mineurs et reste en adéquation avec ce qui avait été proposé initialement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Ajuster le document graphique suite à la réalisation du projet d'un équipement** sur ce secteur.

La parcelle C380 n'étant pas totalement utilisée pour l'équipement en question, celle-ci est partiellement rendue au secteur naturel.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Ajuster le document graphique sur le parc sur la Pougetterie.** Une trame « Loi Paysages » existe. Il est important que cette trame loi Paysages s'étende sur l'ensemble de ce parc.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Ajuster le document graphique suite à la mise en place des réseaux et de la défense incendie sur le secteur Aux0.** Celui-ci sera reclassé en UXa afin de permettre le développement de l'entreprise existante sur la zone UXa actuelle.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Au vue de l'ensemble des votes points par points proposés aux élus, les élus proposent majoritairement au Conseil d'Agglomération une modification du PLU, tel qu'il avait été arrêté.

Préparation réunion publique du 3 février 2017

Les sujets abordés seront :

- Le passage en agglomération : Évolution des compétences
- Retour sur les Enquêtes Publiques
 - o Position du Conseil Municipal et saisine du Conseil d'Agglomération
 - o Débat autour des conclusions du Commissaire Enquêteur sur le déclassement des voies et parkings

Questions diverses :

Transfert de compétences voirie

La définition de l'intérêt communautaire de la voirie sera décidée après mise en place des commissions dans lesquelles les élus pourront intégrer avec droit de parole, sans pouvoir participer au vote excepté s'il s'agit d'un conseiller communautaire siégeant en qualité de membre titulaire. Le conseiller communautaire suppléant ne peut participer au vote que s'il remplace le titulaire.

Populations légales

L'INSEE a communiqué la population afférente au recensement de 2015 pour l'année 2017 :

- Population municipale : 1 001
- Population comptée à part : 16
- Population totale : 1 017

Enquête « transports »

L'enquête sur les transports et la mobilité des déplacements sera mise sur le site de la commune.

Avancement des travaux de l'école

Les travaux sont en cours de finition malgré le retard important de l'entreprise de maçonnerie DIAS. Le montant de la prestation pourra être grevé de pénalités de retard.

L'accessibilité à la classe se fera après les vacances de février.

Elections Présidentielles

Il est évoqué les différentes demandes de parrainages à la Présidentielle.

Réunion publique

La prochaine réunion publique aura lieu le **vendredi 3 février 2017 à 20h30** à la salle de Rivières.

Statistiques Etat civil

Un travail centré sur les registres d'état civil a permis de connaître le nombre d'actes d'état civil ayant été réalisés de 1903 à 2016. Ce nombre comprenant les actes de naissance, mariage, décès sur la commune est de 1 137.

Fin de la séance : 19h55

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2017/001	Délibération : DETR
2017/002	Délibération : SDET
2017/003	Délibération : Emprunt assainissement (crédit relais/long terme)
2017/004	Délibération : Construction hangar
2017/005	Délibération : Modification PLU

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2017.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO <i>Procurator à Daniel DON</i>	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Procurator à Christophe HERIN</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET <i>Absente excusée</i>	Cyril MANEN <i>Procurator à Jean-Claude MAUREL</i>	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE <i>Absent excusé</i>
Adrien ROBERT	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	